



**Centrale des syndicats
du Québec**

CRC-001M
Consultation générale
Planification immigration
au Québec 2026-2029

**Centralisons
nos forces**

Adopter la bonne approche en immigration

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique de la Commission des relations avec les citoyens, portant sur la planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029

Par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Juillet 2025

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente plus de 225 000 membres, dont environ 125 000 font partie du personnel de l'éducation.

La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent quelque 240 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres; s'ajoute également l'AREQ, le mouvement des personnes retraitées CSQ.

Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien), de même que dans les domaines des services éducatifs à la petite enfance, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire, des communications et du municipal.

De plus, la CSQ compte en ses rangs plus de 80 % de femmes et 30 % de jeunes âgés de 35 ans et moins.

*Tout être humain a droit à la vie,
ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne.*

CHARTE QUÉBÉCOISE DES DROITS ET LIBERTÉS, ARTICLE 1

Avant-propos

Depuis des décennies, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) met de l'avant une **vision inclusive de l'immigration**, fondée sur le respect des droits et reconnaissant l'apport des personnes immigrantes à la richesse économique, sociale et culturelle du Québec. Depuis les années 1980, nous avons pris part à plusieurs consultations sur le sujet, notamment dans le cadre de l'exercice de la planification pluriannuelle. S'appuyant sur plusieurs résolutions adoptées par nos membres et nos affiliés en instance, la CSQ a mis de l'avant des recommandations visant à mieux protéger les droits des personnes immigrantes, à lever les obstacles à leur intégration, ainsi qu'à assurer la vitalité de la langue française et de l'économie du Québec.

L'exercice actuel est d'autant plus pertinent pour la Centrale que dans les secteurs où elle est présente, la part des emplois occupés par des personnes issues de l'immigration est en augmentation, notamment en éducation à la petite enfance, en éducation primaire et secondaire, en santé et services sociaux ainsi que dans le milieu communautaire.

Récemment, les personnes déléguées de nos fédérations et de nos syndicats affiliés, réunies en conseil général, ont mis en place un **comité sur les relations interculturelles**. L'un des objectifs de ce dernier est de faciliter les rapprochements interculturels et l'intégration des personnes issues de l'immigration dans la vie syndicale. Une autre décision majeure a été prise par l'instance : l'adoption **d'orientations** visant à promouvoir une vision inclusive et concertée de l'immigration, à défendre l'accès à la francisation et à faire adopter des politiques et des programmes répondant efficacement aux défis rencontrés par les personnes issues de l'immigration. L'approche et les recommandations présentées par la CSQ dans le présent mémoire sont basées sur ces orientations.

Introduction

D'emblée, précisons que nous appuyons plusieurs des objectifs contenus dans les orientations gouvernementales proposées dans le cahier de consultation¹. Nous souhaitons d'ailleurs souligner la grande qualité de l'analyse et du recueil de statistiques accompagnant les propositions gouvernementales. De plus, la CSQ

¹ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (2025). *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029*, [En ligne], le Ministère, 83 p. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/planif-pluriannuelle/CAH_CahierConsultation_PlanifPluri2026_29_FR_FIN.pdf].

remercie sincèrement le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Jean-François Roberge, pour le climat d'ouverture et le ton nuancé adopté dans le cadre de cette importante consultation publique pour le Québec.

Dans ce mémoire, la CSQ souhaite apporter des éléments d'analyse et des recommandations sur les orientations et les programmes d'immigration, pour mieux répondre aux défis auxquels nous sommes confrontés, comme société.

L'ensemble est structuré comme suit :

- 1) Une première partie traite de l'approche globale de l'immigration et des enjeux dont il faut, selon nous, s'occuper de façon prioritaire;
- 2) Une deuxième partie présente des recommandations sur les orientations gouvernementales mises sur la table et les programmes d'immigration;
- 3) La dernière partie propose quatre nouvelles orientations gouvernementales à adopter pour la planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029.

1. Adopter la bonne approche pour faire face aux enjeux

1.1. La vision de l'immigration axée uniquement sur l'économie est responsable de plusieurs problèmes

Il ressort de l'approche gouvernementale de l'immigration une vision très « utilitaire » des personnes immigrantes : elles sont essentiellement perçues à l'aune de la défense de nos intérêts économiques. Bien entendu, ce dernier objectif, à la base de nos programmes d'immigration économiques, est fort valable. Cependant, **notre approche globale doit impérativement inclure un deuxième pilier** : la reconnaissance et **la protection des droits des personnes immigrantes**, et ce, pour toutes les catégories d'immigration.

À l'heure actuelle, plusieurs de nos programmes d'immigration échouent à considérer les personnes immigrantes dans leur intégralité et comme des êtres humains égaux dont on reconnaît la dignité. En plus de s'éloigner de nos valeurs et des droits fondamentaux, cette vision incomplète **tend à court-circuiter l'atteinte de nos objectifs, y compris ceux d'ordre économique, comme la rétention de la main d'œuvre.**

Un exemple frappant réside dans les programmes mis en place pour soutenir le recrutement international pour les régions éloignées, dans les secteurs en forte pénurie. En santé et services sociaux, les résultats de ces initiatives sont mitigés : plusieurs constats d'échec ont été faits jusqu'à maintenant, car les programmes n'ont pas pris en compte, en amont :

- l'ensemble des besoins de base des personnes et de leurs familles, comme l'accès à des services éducatifs à la petite enfance, au transport et à un logement décent et abordable;
- les réalités spécifiques liées au fait d'immigrer, qui sont pourtant très bien documentées : le choc culturel, les préjugés et les discriminations, le niveau de stress élevé qu'implique l'installation dans un autre pays, l'isolement et la solitude, la détresse psychologique, etc.;
- la nécessité de bien préparer et de soutenir adéquatement les milieux d'accueil.

En outre, des travaux de recherche et d'évaluation assez exhaustifs des différentes politiques et des programmes soutenant **la régionalisation de l'immigration** démontrent les difficultés engendrées par l'approche exclusivement économique à la base de ceux-ci, tant pour les personnes immigrantes que pour les régions qui les accueillent². La CSQ invite le gouvernement à prendre connaissance de ces rapports ainsi que des recommandations qui en découlent.

D'autre part, les personnes ne correspondant pas directement à la catégorie économique sont de plus en plus **représentées comme des fardeaux pour la société**, à commencer par les personnes prenant part à un programme de regroupement familial et celles demandant l'asile. Dans un passé récent, elles étaient nos « anges gardiens », tenant à bout de bras les secteurs publics et économiques essentiels à notre traversée collective de la pandémie. Leur contribution à la richesse économique, sociale et culturelle du Québec est maintenant dans l'angle mort. Pourtant, l'immigration humanitaire et celle liée au regroupement familial sont durables et structurantes, notamment sur le plan économique, pour les milieux et pour les régions (nous reviendrons là-dessus dans la partie suivante).

Aussi, en tant que principale centrale syndicale dans les services publics et parapublics, nous avons été fort choqués d'apprendre que le gouvernement considère l'idée de **réduire encore davantage l'accès à des services publics pour les personnes demandeuses d'asile**, dans un chantage médiatisé auprès du gouvernement fédéral que nous trouvons fort malvenu. Nous avons été tout aussi indignés d'apprendre que le Québec est la seule province à refuser l'accès à la couverture des soins de santé du régime public aux quelques dizaines de personnes réfugiées de la Palestine, avant qu'elles aient complété les démarches menant à la résidence permanente. Nous tenons à rappeler au gouvernement que bon nombre de ces personnes occupent un emploi et contribuent au financement de l'État en payant des taxes et des impôts.

² CHICHA, Marie-Thérèse, Valérie ASSELIN et Éliane RACINE (2022). *La régionalisation de l'immigration : Enjeux, portée et limites des politiques et des programmes*, Rapport de recherche, Comité Consultatif Personnes Immigrantes, [En ligne], 108 p. [ccpi-quebec.ca/wp-content/uploads/2022/11/octobre-2022-regionalisation_fmp_final.pdf].

La deuxième et plus récente étude :

CHICHA, Marie-Thérèse, et Tania SABA (2025). *La régionalisation de l'immigration : une mosaïque d'initiatives en quête de cohérence*, Chaire BMO en diversité et gouvernance, Université de Montréal et Comité consultatif – Personnes immigrantes (CCPI), [En ligne], 67 p. [ccpi-quebec.ca/wp-content/uploads/2025/06/rapport-regionalisation-hd-vf-pour-impression.pdf].

Enfin, cette approche incomplète nous confine dans une vision à court terme de l'immigration, avec des programmes contraignants, aux conditions que l'on change constamment sans préavis ou presque. C'est pourquoi de plus en plus d'acteurs de terrain, d'organismes juridiques ainsi que de chercheuses et chercheurs parlent de **précarité migratoire** pour caractériser le système québécois :

La précarité migratoire se profilant au Québec englobe : des permis temporaires à conditionnalité élevée, des changements rapides aux rares programmes permettant d'accéder à la résidence permanente et un accès différencié aux droits sociaux en fonction des statuts migratoires³.

En fin de compte, les enjeux sociaux se multiplient. Cela augure des lendemains difficiles pour le Québec, car les problèmes qui en découlent engendrent des coûts élevés pour l'ensemble de la société.

1.2. Des enjeux dont il faut se préoccuper de façon prioritaire

La Centrale est préoccupée par plusieurs problématiques graves dont les incidences s'intensifient avec le temps.

a) Les travailleuses et travailleurs enfermés dans un permis fermé temporaire... de façon permanente

Les données sur l'immigration le montrent clairement : de plus en plus de secteurs économiques, notamment ceux impossibles à délocaliser (entre autres l'agriculture, la transformation alimentaire, le travail domestique et à domicile, l'hôtellerie et la restauration, l'entretien ménager) se sont tournés vers le recrutement international ces dernières années, en utilisant les leviers offerts par les programmes temporaires. Cela a été rendu possible grâce aux efforts du gouvernement, dont :

- les assouplissements demandés par Québec pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) en 2021, auxquels le fédéral a consenti en allant même plus loin;
- la promotion des programmes d'immigration temporaires par le gouvernement québécois auprès des employeurs, notamment dans le contexte d'Opération main-d'œuvre;
- les campagnes de publicité et le nombre sans précédent de missions de recrutement organisées à l'étranger par l'État québécois⁴;
- les programmes de soutien financier, les projets pilotes et les programmes sectoriels affiliés au PTET déployés par le gouvernement du Québec, comme en éducation à la petite enfance et en santé et services sociaux.

³ CODERRE, Mylène, Mireille PAQUET et Marie-Jeanne BLAIN (2025). « Le Québec comme terre de précarité migratoire », *La Presse*, [En ligne] (20 janvier). [lapresse.ca/dialogue/opinions/2025-01-20/le-quebec-comme-terre-de-precarite-migratoire.php#].

⁴ De 2019 à 2024 : plus de 60 missions de recrutement à l'étranger financées par les fonds publics. Auparavant : deux missions par année.

Conséquemment, le nombre de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (TET) a augmenté de façon spectaculaire au Québec, dont les personnes aux prises avec un permis nominatif les liant à un seul employeur (aussi appelé « permis fermé »). Au 31 décembre 2024, on dénombrait :

- 72 405 personnes actuellement présentes dans le cadre du PTET, avec un permis fermé (dont 83 % hors du secteur agricole);
- 125 200 personnes ayant été recrutées à l'étranger dans le cadre du Programme de mobilité internationale (PMI). Au PMI, près de 19 % des permis sont liés à un s

Les effets délétères et les abus liés au permis fermé sont largement documentés, notamment dans les travaux au Canada et au Québec du Rapporteur spécial des Nations Unies portant sur les formes contemporaines d'esclavage et dans un tout récent rapport d'Amnistie internationale sur le sujet⁵. Le fait d'être entièrement sous la dépendance et le contrôle de l'employeur ou des agences de placement rend ces travailleuses et ces travailleurs **vulnérables aux abus et à différentes formes d'exploitation**, comme le travail forcé, la traite de personnes et l'exploitation sexuelle. Il devient très difficile, voire impossible pour elles, de défendre leurs droits. Même dans les milieux de travail syndiqués, on constate que plusieurs travailleuses et travailleurs migrants temporaires subissent de l'intimidation et des abus financiers graves de la part des employeurs⁶.

Aussi, les médias rapportent un nombre grandissant de TET **victimes de blessures et de lésions professionnelles** qui sont laissés sans compensation financière ni mesures de soutien⁷. Le taux de refus des demandes de réclamation présentées par des TET à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) atteint près du double du taux général.

Sur le terrain, on observe également une augmentation des pratiques abusives à leur encontre, ainsi qu'envers des employeurs, commises par les **agences de placement positionnées à l'international**, un secteur peu encadré par la réglementation et en forte croissance⁸.

⁵ AMNISTIE INTERNATIONALE (2025). « *Le Canada m'a détruite* » : *Exploitation des travailleuses et travailleurs migrants au Canada*, [En ligne], 82 p. [amnistie.ca/sites/default/files/2025-01/Rapport%20sur%20les%20travailleurs%20migrants%20AI.pdf].

⁶ PORTER, Isabelle (2023). « Travailleurs temporaires sous-payés et mal informés », *Le Devoir*, [En ligne] (27 mai). [ledevoir.com/societe/791847/immigration-travailleurs-temporaires-sous-payes-et-mal-informes].

⁷ CHAMPAGNE, Sarah R. (2023). « Les réclamations des travailleurs temporaires plus souvent classées refusées », *Le Devoir*, [En ligne] (21 juin). [ledevoir.com/societe/793349/travailleurs-etrangers-temporaires-les-reclamations-des-travailleurs-temporaires-plus-souvent-refusees-que-les-autres].

⁸ Voir ce récent rapport de l'Université Laval : GUYOT, Clara, et autres (2024). *Pratiques et zones grises du recrutement international des personnes travailleuses migrantes temporaires dans le secteur manufacturier au Québec*, Rapport du PARTEMP, Chaire de recherche du Canada, Université Laval, [En ligne], 42 p. [dynamiques-migratoires.chaire.ulaval.ca/wp/wp-content/uploads/2024/01/Rapport_Partemp_fev2024_no3-enligne.pdf].

Enfin, même si, théoriquement, certaines personnes peuvent présenter une demande pour obtenir la résidence permanente, dans les faits, le parcours de plusieurs est jalonné d'obstacles insurmontables. La très grande majorité des personnes titulaires d'un permis dans le cadre du PTET occupent des emplois à bas salaire et moins qualifiés. Elles peuvent être isolées géographiquement, et l'apprentissage de la langue leur est souvent impossible. **Elles n'ont donc aucune chance de remplir les conditions pour l'admission à l'immigration permanente.**

On nous appelle toujours « essentiels », mais je vis ici 11 mois par année depuis 2006, et personne ne sait me dire comment m'installer avec ma famille, dit Lorenzo, un homme du Guatemala employé dans une grande serre de la couronne nord de Montréal⁹.

Nous tenons à rappeler que le PTET repose et s'inscrit sur les politiques d'immigration adoptées lors de l'abolition de l'esclavage au Canada. À cette époque, la construction et le fonctionnement du pays nécessitaient le recours à une main-d'œuvre étrangère bon marché, mais qu'on a juridiquement gardée exclue de la citoyenneté¹⁰.

Il est important de souligner que **de nombreux employeurs font du recrutement de bonne foi** à l'international, dans le respect des droits de leurs employés et employées, et avec une volonté réelle de favoriser leur intégration. En outre, ils sont plusieurs à réclamer des voies d'accès à la résidence permanente pour les TET présents au pays depuis un certain nombre d'années.

b) De plus en plus de personnes basculent dans la situation de sans statut, et il n'existe aucun mécanisme pour s'en sortir

En l'absence de tout programme sur la régularisation des statuts, nous ignorons complètement le nombre de personnes qui vivent ici sans papiers, dans une grande vulnérabilité. Mais sur le terrain, les estimations s'élèvent à plusieurs dizaines de milliers d'individus. Les organismes intervenant sur le terrain constatent que la hausse importante des personnes à statut temporaire a provoqué une augmentation du nombre de celles qui basculent dans la situation de sans statut.

La perte d'un statut n'est pas un acte criminel, mais consiste en une situation administrative non anticipée, souvent causée par des circonstances hors du contrôle

⁹ CHAMPAGNE, Sarah R. (2023). « Travailleurs ici à l'année, travailleurs temporaires toujours », *Le Devoir*, [En ligne] (23 janvier). [ledevoir.com/societe/778879/travailleurs-etrangers-temporaires-a-l-annee].

¹⁰ HADI-KADDOUR, Fella, Myriam DUMOND-ROBILLARD et Aly NDIAYE (2024). *Les travailleuses Temporaires et la Construction d'une classe D'im.migrant.es indésirables : Survol historique des racines coloniales et esclavagistes des politiques migratoires au Canada*, [En ligne], L'Observatoire pour la Justice Migrante, 32 p. [observatoirepourlajusticemigrante.org/wp-content/uploads/2024/10/FINAL-Article-socio-histoire-de-limmigration-des-travailleur%C2%B7e%C2%B7s-au-Canada.pdf].

des personnes immigrantes¹¹. Le point commun entre elles : une fois dans cette situation, elles se retrouvent toutes dans un cul-de-sac, devant l'impossibilité de régulariser leur situation auprès des autorités du Québec et du Canada. Elles sont pourtant nombreuses à être déjà bien établies ici et intégrées au marché du travail, mais demeurent dans l'ombre :

[...] [les personnes sans papiers] sont connues pour présenter un risque plus élevé d'abus et d'exploitation de la part des employeurs en raison des contrats de travail informels qui compliquent l'accès à la protection des travailleurs¹².

Leur accès à des soins de santé repose sur l'engagement des organismes charitables en la matière, comme Médecins du monde. Mais la peur les empêche souvent de consulter, et cela finit par engendrer des coûts très élevés pour notre système de santé : en fin de compte, les situations s'aggravent et les personnes se retrouvent aux urgences.

c) La précarité, la pauvreté et le travail au noir augmentent de façon inquiétante chez les personnes immigrantes

Les données recueillies sur le terrain démontrent que **les personnes demandeuses d'asile et les personnes protégées sont aussi de plus en plus vulnérables**, notamment en raison des délais qui s'allongent pour l'obtention d'un permis de travail. Une proportion non négligeable de ces personnes vit de l'aide sociale et, dans le contexte de la crise du logement et de l'inflation, elles doivent travailler au noir pour survivre¹³. Et, vraisemblablement, la fin récente du financement du programme d'employabilité pour les personnes demandeuses d'asile ne fera qu'aggraver le problème.

Plusieurs **étudiantes et étudiants internationaux** ont aussi récemment basculé dans la précarité en raison des nouvelles restrictions imposées pour le travail, alors que le coût des besoins de base a fortement augmenté ces dernières années.

Récemment, Centraide identifiait **les résidents non permanents (RNP) comme le groupe le plus à risque de pauvreté au Québec**, avec un taux affichant plus de

¹¹ Une demande d'immigration déboutée, une mise à pied, une blessure professionnelle ou un abus de la part de l'employeur, le piège de la fraude financière ou de la traite, la violence conjugale ou sexuelle, le manque de moyens financiers, l'impossibilité de communiquer et d'avoir accès à de l'aide sont tout autant de facteurs pavant la voie à la perte d'un statut.

¹² GOUVERNEMENT DU CANADA (2022). *Migrants sans papiers*, Ottawa, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, [En ligne] (18 novembre). [Canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/comites/cimm-18-nov-2022/migrants-sans-papiers.html].

¹³ SCHUÉ, Romain (2023). « La désillusion canadienne », *Ici Radio-Canada*, [En ligne] (9 février). [ici.radio-canada.ca/recit-numerique/5337/desillusion-canadienne-migrants-travailleurs-noir-droits].

40 %, soit cinq fois celui de la population en général¹⁴! En outre, les RNP font partie des groupes les plus affectés par la crise du logement abordable. Ici aussi, la vulnérabilité liée aux statuts temporaires ouvre la porte aux abus à leur égard, car c'est beaucoup plus laborieux pour ces personnes de faire valoir leurs droits¹⁵.

Au moment d'écrire ces lignes, les chiffres et le rapport du dénombrement 2025 de l'itinérance ne sont pas encore disponibles, mais déjà ceux de 2022 démontraient une augmentation de **la proportion de personnes immigrantes vivant dans la rue**. Les récents échos du terrain font état d'une nette augmentation des personnes à statut précaire dans les refuges, et l'intersection entre le statut précaire et l'itinérance crée des situations particulièrement complexes et couteuses à gérer¹⁶.

Tout cela crée **un terreau très fertile pour le travail au noir**, en augmentation au Québec. Certains employeurs profitent de la misère de ces personnes pour les exploiter, tandis que d'autres, qui sont de bonne volonté, cherchent à leur offrir un moyen de subsistance pour survivre. On sait que l'augmentation récente du taux de chômage affecte surtout les personnes immigrantes temporaires. Ce sont donc des situations problématiques qui risquent de s'accroître.

Enfin, cette précarité peut entraîner des répercussions importantes sur la santé : de nombreuses personnes immigrantes temporaires et précaires éprouvent des niveaux très élevés de stress et souffrent de détresse psychologique, ce qui finit par se traduire par des maux physiques. Finalement, ce sont les groupes communautaires et le système de santé qui doivent répondre à des besoins de plus en plus lourds et onéreux.

d) Les difficultés vécues par les femmes immigrantes

Les femmes migrantes vivent des enjeux distincts en raison de leur genre. Elles rencontrent notamment des obstacles en matière d'accessibilité et de maintien à l'emploi qui leur sont propres¹⁷. Elles sont beaucoup plus vulnérables, avec les

¹⁴ CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL (s. d.). *Les groupes les plus à risque de pauvreté*, [En ligne]. [centraide-mtl.org/les-groupes-les-plus-a-risque-de-pauvrete/#tab-strongimmigrants-et-residents-non-permanents-strong] (Consulté le 19 juin).

¹⁵ Voir par exemple la pratique consistant à leur imposer un contrat de villégiature en lieu et place d'un bail locatif :

GOUDREAU, Zacharie (2025). « Des propriétaires font signer à des locataires des contrats de villégiature au lieu de baux », *Le Devoir*, [En ligne] (17 juin). [ledevoir.com/societe/891880/enquete-proprietaires-font-signer-locataires-contrats-villégiature-lieu-baux].

¹⁶ Aussi, plusieurs organismes se sont regroupés en 2022 afin de cibler les bonnes approches en la matière : Regroupement des organismes en hébergement pour personnes migrantes [rohmi.ca/].

¹⁷ CHOUAKRI, Yasmine (2019). *Analyse qualitative de parcours d'insertion de femmes immigrantes au marché du travail et conditions de réussite observées*, Comité consultatif Femmes, Commission des partenaires du marché du travail Québec, Montréal. Voir aussi : [N_IRIPII_RapportFemmesImmigrante-1.pdf].

LAZREG, Nordin, et autres (2023). *Parcours d'intégration professionnelle de femmes immigrantes au Québec*, Une analyse intersectionnelle, Rapport de recherche, Montréal : IRIPII, [En ligne], 60 p. [iripi.ca/wp-content/uploads/2024/02/N_IRIPII_RapportFemmesImmigrante-1.pdf].

enfants, aux abus à caractère sexuel ainsi qu'aux violences domestiques. Le **lien démontré entre le statut migratoire temporaire et l'exposition à la violence** est particulièrement inquiétant. Par exemple, une femme sur dix en maison d'hébergement pour victimes de violence n'a pas de statut permanent, ce qui est de trois fois supérieur à la proportion de femmes résidentes non permanentes dans la population en général¹⁸. Selon les organismes spécialisés, le statut précaire est fréquemment utilisé pour instaurer une dynamique de contrôle et de violence à l'encontre de ces femmes. Le même chantage est utilisé dans les dynamiques d'exploitation sexuelle. Et en voulant fuir la violence, plusieurs ont basculé dans la situation de sans statut.

Pour ces femmes qui peuvent avoir un visa d'études, de travail ou de visite, la ligne est mince d'être sans statut, décrit Katia Jean Louis, agente de liaison à la Maison pour femmes immigrantes de Québec. Certaines le sont déjà puisque leur conjoint n'a jamais fait les démarches promises. D'autres perdent d'abord leur statut en dénonçant la violence de leur conjoint¹⁹.

Les femmes violentées et sans statut n'ont pas accès à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). L'an dernier, Médecins du monde estimait que 50 000 femmes de la province vivent sans aucune assurance maladie²⁰. De plus, la fin du financement gouvernemental pour des services d'interprétation destinés aux immigrantes victimes de violence fragilise davantage leur situation et alourdit la tâche des intervenants et intervenantes d'un milieu déjà à bout de souffle.

Plusieurs autres femmes à statut précaire sont aussi **privées de certains soins**, notamment les soins liés à la santé maternelle lorsqu'elles sont enceintes²¹. Les étudiantes et les travailleuses temporaires ont des assurances privées qui, généralement, ne couvrent pas ce type de soins. Face à des factures pouvant s'élever à plusieurs dizaines de milliers de dollars, plusieurs vivent leur grossesse et leur accouchement avec peu ou pas de suivis médicaux, ce qui peut mettre en péril

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (s. d.). *Contexte de vulnérabilité : femmes immigrantes*, [En ligne]. [inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/contextes-de-vulnerabilite/femmes-immigrantes].

¹⁸ Voir les ressources et les recommandations de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), dont celles développées dans le cadre de son projet TRACES, en partenariat avec l'Institut universitaire SHERPA : MASSOUI, Salima (2023). *Étude exploratoire : Violences genrées dans les trajectoires pré-péri et post migratoires et accompagnement des femmes*, TCRI, [En ligne], 48 p. [tcric.qc.ca/wp-content/uploads/2024/01/Rapport-Etude-exploratoire-TRACES.pdf].

CHAMPAGNE, Sarah R., et Félix DESCHÊNES (2024). « Des immigrantes enfermées à double tour dans la violence conjugale », *Le Devoir*, [En ligne] (29 janvier). [ledevoir.com/societe/806158/devoir-enquete-immigrantes-enfermees-double-tour-violence-conjugale].

¹⁹ CHAMPAGNE, Sarah R., et Félix DESCHÊNES (2024). « L'immigration comme une arme », *Le Devoir*, [En ligne] (30 janvier). [ledevoir.com/societe/806232/enquete-immigration-comme-arme].

²⁰ CHAMPAGNE, Sarah R., et Félix DESCHÊNES (2024). « Le statut avant la santé », *Le Devoir*, [En ligne] (1^{er} février). [ledevoir.com/societe/sante/806380/enquete-statut-avant-sante].

²¹ DÉSAUTELS, Katrine (2024). « Pression pour que Québec couvre les frais d'accouchement et de suivi de migrantes », *La Presse*, [En ligne] (4 décembre). [lapresse.ca/actualites/sante/2024-12-04/pression-pour-que-quebec-couvre-les-frais-d-accouchement-et-de-suivi-de-migrantes.php].

la santé de la mère et de l'enfant à naître. On observe également une augmentation du nombre de femmes migrantes aux prises avec des dettes d'hôpital, ce qui aggrave la précarité de leur situation financière.

1.3. Des couts sociaux et financiers qui iront en s'accroissant

Le fait de ne pas agir pour renverser ces tendances et de laisser les problèmes s'aggraver engendrera des couts humains, sociaux et financiers toujours plus grands pour la société québécoise; autant pour les personnes elles-mêmes que pour les communautés d'accueil, les entreprises, les groupes communautaires et les services publics. Dans les analyses sur les causes des tendances décrites dans la partie précédente, on constate que **le point commun de toutes ces problématiques réside dans les statuts temporaires et précaires**, lesquels sont définis par nos politiques et nos programmes. Toute réflexion plus approfondie sur notre **capacité d'accueil** ne peut donc faire l'économie du cout que le Québec aura à assumer si on ne s'occupe pas, en priorité, de la précarité des statuts.

De surcroit, la façon floue dont est brandie la notion de **capacité d'accueil** vient invisibiliser entièrement la contribution des personnes immigrantes, incluant les RNP, à ladite capacité. Car les personnes immigrantes sont nombreuses à travailler dans les écoles, dans les résidences pour personnes âgées, dans les groupes communautaires, dans les services éducatifs à la petite enfance, ainsi que dans les établissements de santé et d'enseignement supérieur.

La CSQ est d'avis qu'**un changement de cap complet s'impose en immigration**, afin d'éviter le mur vers lequel nous nous dirigeons, socialement. Nous pensons que certaines orientations proposées par le gouvernement dans la planification pluriannuelle 2026-2029 constituent **un pas dans la bonne direction**. Dans la partie suivante, nous proposons des ajustements à certaines d'entre elles, puis des pistes de solution. Mais d'abord, voici deux recommandations d'ordre général, formulées dans la même optique.

1.4. Rectifier les discours et enrichir notre vision collective de l'immigration

Bien qu'il soit sain de débattre politiquement de tous les grands enjeux d'affaires publiques, les termes du débat n'ont pas toujours été adéquatement posés en ce qui concerne l'immigration. Plusieurs gestes et de nombreuses déclarations gouvernementales et parlementaires ont contribué à échauffer les esprits sur ce sujet, voire à nourrir une certaine intolérance à l'égard des personnes immigrantes²². Ultimement, nous pensons que le gouvernement et les quatre groupes parlementaires siégeant à l'Assemblée nationale peuvent jouer un rôle central pour amener la population à avoir une vision plus juste et moins polarisée des enjeux de l'immigration.

²² WHEELER, Marika (2025). « Les immigrants "déshumanisés" dans le langage médiatique », *Radio-Canada-Ici Québec*, [En ligne] (24 février). [ici.radio-canada.ca/nouvelle/2141742/migrants-illegaux-illegal-aliens-media-politicien?].

Pour la CSQ, il importe de réhumaniser rapidement le sujet en parlant des personnes immigrantes avec dignité et en sensibilisant la population à leurs réalités et à leurs contributions à notre richesse collective, tant sociale qu'économique. Nous invitons donc toutes les personnes élues, le gouvernement et les partis ayant des représentantes et représentants à l'Assemblée nationale à démontrer le plus haut sens des responsabilités à cet égard. Ceci est d'autant plus important que nous assistons à une dangereuse montée des forces de l'extrême droite et, conséquemment, à un retour de la répression et des violences politiques dirigées spécialement contre les personnes migrantes, comme en témoigne la situation actuelle aux États-Unis.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante :

Recommandation 1

Que le gouvernement et l'ensemble des personnes élues à l'Assemblée nationale adoptent une posture transpartisane et responsable au sujet de l'immigration, et tâchent d'éviter les discours et les déclarations contribuant à la désinformation et à l'intolérance à l'égard des personnes immigrantes.

1.5. L'urgence d'adopter une approche basée sur les droits des personnes immigrantes

Notre vision et notre approche globale de l'immigration ne peuvent être uniquement basées sur la défense de nos intérêts économiques, en continuant de dénier à certaines catégories de personnes immigrantes une reconnaissance de leur droit à l'égalité et à la dignité. Compléter notre vision globale de l'immigration par l'approche des droits de la personne permettrait de réviser nos politiques et nos programmes, de façon à offrir aux personnes en situation de précarité la liberté et les conditions nécessaires pour cheminer hors des sentiers menant aux abus, à la traite de personnes, à l'exploitation ou à l'itinérance.

Pour ce faire, outre notre Charte des droits et libertés de la personne du Québec, le gouvernement peut s'appuyer sur divers instruments du droit international concernant les droits des personnes migrantes, notamment la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante au gouvernement :

Recommandation 2

Que le gouvernement inclue la pleine reconnaissance des droits des personnes immigrantes dans sa vision globale de l'immigration et dans ses orientations.

2. Recommandations sur les orientations proposées à la planification pluriannuelle 2026-2029

2.1. Réduction du nombre de RNP et des admissions permanentes

Cette partie traite des deux premières orientations proposées dans le cahier de consultation, conjointement avec l'orientation 4. Elles sont libellées comme suit :

ORIENTATION 1 – Réduire progressivement le nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec, en :

- Agissant dans les programmes pour lesquels le consentement du gouvernement du Québec est requis avant l'admission, et en visant une réduction d'environ 13 % du nombre de titulaires de permis dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires et dans le Programme des étudiants étrangers;
- Interpellant le gouvernement fédéral afin qu'il resserre conséquemment l'encadrement des admissions dans le Programme de mobilité internationale et des demandes d'asile à destination du Québec.

ORIENTATION 2

Scénario 2A – Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 25 000 personnes immigrantes admises annuellement.

Scénario 2B – Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 35 000 personnes immigrantes admises annuellement.

SCÉNARIO 2C – Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 45 000 personnes immigrantes admises annuellement.

ORIENTATION 4 – Accroître la part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec, afin qu'elles représentent entre 63 et 66 % des admissions à la fin de la période.

D'emblée, mentionnons que nous appuyons les objectifs exprimés dans les orientations 1 et 4. Nous tenons à **féliciter le gouvernement d'avoir franchi le pas**, à l'occasion de cette planification, et d'avoir inclus les programmes temporaires dans l'exercice, en nous dotant de cibles et d'horizons en la matière. Il est important d'avoir de la prévisibilité en ce domaine, mais aussi de travailler en concertation avec les milieux concernés (entreprises, établissements, etc.).

Cependant, selon notre analyse du dossier, il est peu probable que nous atteignons notre objectif concernant les RNP uniquement par les mesures proposées dans la première orientation, surtout en abaissant les cibles d'admissions à l'immigration permanente, comme le prévoit l'orientation 2. À l'instar de bon nombre d'expertes et d'experts ainsi que de plusieurs organisations intervenantes sur ces questions, la CSQ tient à souligner que **l'offre de voies d'accès à la résidence permanente aux personnes déjà ici est incontournable** pour diminuer le nombre de RNP sur le territoire.

En effet, les personnes qui vivent actuellement ici et qui sont titulaires d'un permis de travail ne quitteront pas nécessairement le pays si leur permis expire sans qu'elles puissent le renouveler. Les besoins en main-d'œuvre des employeurs ne disparaissent pas pour autant. Aussi, elles sont nombreuses à vivre ici depuis des années et à avoir commencé à se bâtir une vie. Il en va de même pour les étudiantes et étudiants internationaux venus ici avec l'espoir de travailler après leurs études et/ou de présenter une demande de résidence permanente par l'entremise des programmes existants (que nous avons restreints et fermés sans préavis, au fédéral et au provincial). En l'absence de mesures transitoires pour ces personnes, **nous risquons donc de devoir composer avec une augmentation du nombre de personnes sans statut ou à statut précaire**. Notre priorité devrait être de leur offrir une option pour qu'elles puissent compléter leur intégration permanente et contribuer à la prospérité du Québec, plutôt que de les laisser suivre une trajectoire les menant à la précarité.

De même, il faut **mettre fin à notre système à deux vitesses** qui maintient l'accès à la résidence permanente hors de portée pour les TET les moins qualifiés, alors que ces personnes répondent à des besoins économiques permanents en occupant des emplois essentiels à notre économie et au bon fonctionnement de notre société.

Le **Programme de l'expérience québécoise (PEQ)** est tout indiqué pour répondre à cet objectif et pour agir dans le cadre de la quatrième orientation, puisqu'il s'adresse précisément aux personnes ayant cumulé plusieurs années de travail ou d'études ici et maîtrisant le français.

a) Le PEQ et nos cibles d'admission à l'immigration permanente

Ainsi, pour le PEQ, la CSQ fait la recommandation suivante au gouvernement :

Recommandation 3

- Qu'il lève le moratoire pour le **volet Études** pour toutes personnes arrivées en 2024 ou avant, afin d'offrir une voie d'accès à la résidence permanente aux diplômées et diplômés d'un établissement francophone et qui atteignent un niveau 7 ou plus à l'oral sur l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes;

- Qu'il lève le moratoire pour le **volet Travail** pour les TET travaillant à temps plein depuis trois ans, quel que soit leur programme d'entrée, et qu'il revoie les critères de ce volet de façon à permettre son accès, sans égard au niveau de la qualification professionnelle, en y incluant les professions des catégories C et D;
- Qu'il prévoit un mécanisme pour les TET n'ayant pas la possibilité de maîtriser le niveau requis de français dans les temps impartis (emplois plus difficiles et exigeants, isolement géographique, etc.);
- Qu'il complète les deux volets par des mesures incitatives pour **favoriser l'installation permanente en région et l'emploi dans les secteurs en forte pénurie**.

Ces recommandations permettraient d'abaisser graduellement et de manière continue les admissions au PTET, tout en mitigeant les effets négatifs sur les entreprises ainsi que sur les TET présents au Québec depuis quelques années. Bien entendu, ces mesures supposent **une hausse significative, mais exceptionnelle et temporaire, de nos cibles d'admissions permanentes**. La CSQ emboîte ainsi le pas à plusieurs autres spécialistes et institutions qui recommandent d'adopter, pour la prochaine année et peut-être les suivantes, des cibles plus importantes pour l'immigration permanente (toutes catégories), afin d'arriver à réellement réduire le nombre de RNP sur le territoire québécois sans causer trop d'effets délétères²³. Durant cette période de transition, le gouvernement pourrait diminuer la part des admissions à l'immigration permanente provenant de l'étranger (par l'entremise du Programme de sélection des travailleurs qualifiés [PSTQ]).

Enfin, il est important de noter que **notre proposition d'agir au moyen du PEQ constitue réellement une mesure de transition** : à terme, la baisse des admissions dans les programmes temporaires entraînera une diminution des demandes au PEQ.

b) Le PTET

Le modèle du PTET, qui remonte aux années 1960 et qu'on voit s'étendre à plusieurs secteurs et se multiplier sous d'autres formes, suscite de l'inquiétude. En outre, comme société, l'on doit se poser la question : pourquoi recrutons-nous des travailleuses et travailleurs temporaires pour des besoins qui sont permanents? À l'instar de nombreux acteurs de la société civile et des milieux de la recherche, la CSQ en appelle à la réforme complète du PTET, car le permis seul ne peut être aboli sans revoir toutes les autres modalités imposées aux employeurs et aux TET.

²³ BRAHAM, Emna, et autres (2025). *Planification 2025 de l'immigration au Québec – Cinq questions pour éclairer les choix à venir*, Institut du Québec, [En ligne]. [institutduquebec.ca/publications/planification-2025-de-l-immigration-au-quebec] (Consulté le 19 juin).

Ainsi, le CSQ fait la recommandation suivante au gouvernement :

Recommandation 4

Que le gouvernement du Québec conduise une réforme complète du PTET et des programmes sectoriels du même type, en étroite collaboration avec tous les milieux concernés, incluant l'abolition du permis lié à un seul employeur.

c) Le PMI

Concernant le **PMI** : reconnaître au Québec le pouvoir de gérer l'immigration économique temporaire s'inscrit dans l'esprit de l'Accord Canada-Québec. D'ailleurs, nous le faisons déjà avec le PTET, en vertu du partage des compétences.

Il est évident que c'était l'intention des négociateurs de l'Accord que le Québec régule l'ensemble des admissions, permanentes et temporaires. On le voit dans le titre même de l'Accord et dans le préambule, ainsi que dans le titre et la substance de l'Entente Couture-Cullen (1978) sur laquelle l'Accord a été basé, ainsi que dans l'Accord du lac Meech²⁴.

Rien ne nous empêche donc de prendre des mesures pour exercer ce pouvoir dans le contexte du PMI. Ce serait beaucoup plus efficace que d'attendre qu'Ottawa agisse en la matière. La conjoncture politique est particulièrement favorable, alors que le nouveau gouvernement fédéral a ouvertement déclaré reconnaître la compétence du Québec dans la gestion de l'immigration temporaire.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante au gouvernement :

Recommandation 5

Qu'il donne au Comité mixte chargé de réguler l'application de l'Accord Canada-Québec, le mandat de négocier les démarches nécessaires pour assurer le consentement du Québec aux permis de travail délivrés dans le cadre du PMI, comme l'exigence d'un certificat d'acceptation du Québec (CAQ-travail).

2.2. Immigration humanitaire et regroupement familial

Cette partie porte sur les orientations 5 et 6 :

ORIENTATION 5 – Maintenir une forte proportion d'immigration économique, soit de plus de 60 %, dans les admissions permanentes, afin de répondre aux enjeux de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques prioritaires de l'économie québécoise.

²⁴ MEGGS, Anne Michèle (2023). « Le Québec peut contrôler l'immigration temporaire, et voici comment », *Le Devoir*, [En ligne] (10 octobre). [ledevoir.com/opinion/idees/799615/politique-quebec-peut-controler-immigration-temporaire-voici-comment].

ORIENTATION 6 – Rééquilibrer la répartition des admissions dans les programmes d'immigration humanitaire, afin de favoriser les personnes résidant sur le territoire québécois.

Certes, le Québec, tout comme l'Ontario, a connu un afflux de demandes sans précédent ces dernières années. Nous appuyons le Québec dans ses demandes au fédéral pour nous assurer que la province reçoive un financement conséquent en la matière.

Cependant, les cibles du Québec à l'admission permanente pour l'immigration humanitaire, par rapport au nombre de personnes reconnues sur place comme réfugiées suivant une demande d'asile, provoquent **des délais d'une durée jamais vue pour arriver à la délivrance du Certificat de sélection du Québec (CSQ)**, préalable à la demande de résidence permanente. En attendant, les personnes vivent dans le statut mitoyen et temporaire de « personnes protégées », ce qui les précarise et rend difficile leur pleine intégration en emploi. Elles sont présentement 45 000 personnes prises dans cette antichambre. Les cibles annuelles très basses proposées dans cette planification (entre 3 400 et 6 200 personnes selon les scénarios) entraîneront une augmentation continue des délais et du nombre de personnes en attente.

De nombreuses personnes réfugiées se sont illustrées et font de brillantes carrières au Québec. Les chiffres démontrent qu'après 10 ans, **le taux de rétention des personnes réfugiées en région est significativement supérieur** à celui des personnes immigrantes de la catégorie économique²⁵. Il est insensé, à court terme, de poursuivre le recrutement à l'étranger pour l'immigration économique, tout en bloquant la voie de l'intégration à ces personnes déjà présentes sur le territoire. Il convient de rappeler que le Québec avait l'habitude de fixer des cibles d'admissions humanitaires sensiblement plus élevées que celles observées au cours des dernières années.

De plus, comme celles des autres catégories d'immigration, les personnes demandeuses d'asile et protégées ont besoin d'avoir accès à des services publics et d'avoir le droit de travailler pour pouvoir vivre dignement et contribuer à la société, en attendant qu'une décision soit rendue.

La même logique devrait prévaloir pour le **regroupement familial**, néanmoins laissé complètement de côté dans le cadre des orientations proposées. Ici aussi, les cibles très basses provoquent des délais qui se prolongent sur plusieurs années, et concourent à l'amoncellement des dossiers en attente de traitement. En avril 2024, 38 500 dossiers étaient en attente de traitement, et ce nombre est passé à 42 000 en janvier 2025. Or, l'immigration ne peut pas être durable, surtout en région, si l'on

²⁵ CHICHA, Marie-Thérèse, Valérie ASSELIN et Éliane RACINE. (2022). *La régionalisation de l'immigration : Enjeux, portée et limites des politiques et des programmes*, Rapport de recherche, Comité Consultatif Personnes Immigrantes, [En ligne], p. 49. [ccpi-quebec.ca/wp-content/uploads/2022/11/octobre-2022-regionalisation_fmp_final.pdf].

ne permet pas aux personnes de vivre auprès de leurs proches et de pouvoir compter les unes sur les autres. En outre, il s'agit d'un droit fondamental. Et ces personnes peuvent contribuer de plusieurs façons à la vitalité du Québec.

La CSQ appuie donc la sixième orientation, mais recommande de ne pas retenir la cinquième. L'accent mis sur l'immigration économique, au détriment des autres catégories, ainsi que le fait de considérer ces catégories de façon étanche contribuent grandement aux déséquilibres que l'on connaît aujourd'hui.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante au gouvernement :

Recommandation 6

- Qu'il augmente ses cibles d'admissions à l'immigration humanitaire et au regroupement familial;
- Qu'il mette en place des mesures pour soutenir la francisation, la qualification et l'insertion en emploi des personnes reçues à l'immigration humanitaire et au regroupement familial;
- Qu'il garantisse aux personnes demandeuses d'asile et aux personnes protégées l'accès aux services publics, comme ceux de la santé et d'éducation à la petite enfance.

2.3. Soutenir la francisation du plus grand nombre de personnes

La CSQ appuie la troisième orientation proposée dans le cahier de consultation :

ORIENTATION 3 – Viser une proportion de plus de 75 % de connaissance du français chez les personnes immigrantes permanentes et favoriser l'apprentissage du français parmi les personnes résidentes non permanentes.

Actuellement, plus de 25 000 personnes sont en attente d'un cours qui leur permettrait de mieux s'intégrer à la société québécoise. Pourtant, près de 185 centres d'éducation des adultes, répartis dans toutes les régions du Québec et dont l'expertise de plus de 60 ans est reconnue, sont prêts à accueillir ces personnes.

Ces centres offrent des services de francisation depuis les années 1960. Des centaines de milliers de personnes vivent en français au Québec grâce à ce réseau. Le personnel est légalement qualifié et le programme de francisation enseigné s'appuie sur l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes.

Pour atteindre les objectifs de la troisième orientation, **le soutien financier à la francisation dans le réseau d'éducation des adultes doit être rehaussé rapidement.** Certes, dans le cadre de son mandat actuel, le gouvernement a investi à une hauteur plus importante que jamais en francisation. Cependant, une seule

directive budgétaire a eu pour effet direct de faire fermer ou de réduire considérablement les services de francisation dans la majorité des centres de services scolaires (CSS) au Québec : plus de 10 000 personnes immigrantes se sont retrouvées privées d'accès aux services, et parmi celles-ci, au moins la moitié n'avait pas de solution de rechange. La perte d'expertise causée par cette mesure, particulièrement en région, est énorme : à la CSQ, plus de 350 enseignantes et enseignants ont perdu leur emploi ou ont vu leur tâche considérablement réduite ou modifiée. À cela s'ajoutent les conséquences des autres coupes récentes dans les mesures de soutien à la francisation, par exemple les aides financières pour la francisation à temps partiel et en entreprise.

D'autre part, et nous avons déjà exprimé notre préoccupation sur cette question, **les examens administrés par les centres d'éducation des adultes** et reconnus par le ministère de l'Éducation (MEQ) ne le sont plus par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion (MIFI) depuis 2020, ce qui engendre plusieurs conséquences négatives²⁶. Il conviendrait que le MIFI reconnaisse à nouveau les tests de français du MEQ.

Enfin, dans cet effort, il ne faut pas oublier les enfants et les jeunes, qui relèvent du MEQ, car l'apprentissage de la langue par l'ensemble de la famille est souvent essentiel pour en soutenir la maîtrise individuelle. Au secteur scolaire, malheureusement, **les coupes budgétaires risquent d'entraîner des répercussions très néfastes dans plusieurs milieux**, notamment sur l'offre de services d'apprentissage du français pour les élèves allophones, qui sont nécessaires à une intégration réussie en classe ordinaire.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante au gouvernement :

Recommandation 7

- Que le gouvernement du Québec prenne les mesures pour mobiliser les ressources nécessaires à l'effort de francisation;
- Que le MIFI reconnaisse et accepte les tests de français reconnus par le MEQ.

²⁶ Pour être sélectionnées, les personnes immigrantes doivent maintenant fournir une attestation de résultats à un test de français administré par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris - Île-de-France ou par France Éducation international. Plusieurs personnes échouent ces tests, puisque plusieurs expressions utilisées dans ces évaluations sont incompréhensibles ici. De plus, ces tests ne sont pas gratuits, allant de 300 dollars à 400 dollars, contrairement à ceux reconnus par le MEQ. À la suite d'un échec, certaines personnes embauchent une professeure ou un professeur en France pour des cours de rattrapage à distance, afin de se préparer à la reprise de ces tests

3. Recommandations d'orientations à ajouter à la planification pluriannuelle 2026-2029

3.1. Inclure une orientation et des mesures particulières pour les femmes immigrantes

Les femmes immigrantes sont souvent les plus vulnérables parmi les personnes précaires. Il nous apparaît essentiel de les prioriser dans la prochaine planification pluriannuelle.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante au gouvernement :

Recommandation 8

- Qu'il prenne en compte les réalités et les enjeux vécus par les femmes immigrantes et qu'il élabore des mesures en conséquence, en collaboration avec les acteurs et les organismes qui interviennent auprès d'elles;
- Qu'il assure aux femmes immigrantes, particulièrement celles à statut temporaire ou précaire, un accès égal à des soins de santé et à des services sociaux, notamment les soins de santé sexuelle et reproductive.

3.2. Favoriser la régularisation du statut des personnes sans papiers

Même si cela ne figure pas parmi les orientations présentées, la CSQ considère qu'il est impératif de prendre en charge très rapidement ces personnes au cours des prochaines années. Continuer le recrutement massif à l'international n'a ni sens politique ni logique économique, tant que l'on ne permettra pas aux milliers de personnes déjà ici d'intégrer pleinement et librement le marché du travail, en tout respect de leurs droits et de leur dignité.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante au gouvernement :

Recommandation 9

Qu'il facilite la mise en place rapide d'un programme de régularisation inclusif, en collaboration avec les acteurs du milieu, pour les personnes sans statut.

3.3. Mieux protéger les droits au travail

Comme le gouvernement a une approche essentiellement économique de l'immigration, la CSQ est d'avis qu'il est tout aussi essentiel de prioriser la protection des droits au travail, dont le droit à des conditions de travail justes et équitables, à la syndicalisation, à la santé et à la sécurité, ainsi qu'à des protections sociales adéquates.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante au gouvernement :

Recommandation 10

- Qu'il intervienne auprès des partenaires du marché du travail afin que les employeurs puissent mieux prendre en compte les enjeux et les réalités des travailleuses et travailleurs immigrants²⁷;
- Qu'il prenne des mesures pour améliorer la défense des droits au travail et l'accessibilité à la justice pour les travailleuses et travailleurs immigrants (temporaires ou non), par des actions visant à leur assurer une couverture par les différentes lois du travail (incluant la réglementation des agences de placement);
- Qu'il augmente le financement de la CNESST en vue qu'elle puisse augmenter l'offre de formation et de services adaptés en cas de réclamations ou de plaintes et mener davantage d'inspections non annoncées dans les milieux employant des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires et du personnel d'agences de placement.

3.4. Favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes dans toutes les régions

Sur le terrain, il convient de miser sur les milieux d'accueil et d'intégration (groupes communautaires, municipalités, milieux de travail, établissements d'éducation, etc.) et de soutenir les solutions et les initiatives qui en émanent, incluant celles pour sensibiliser les communautés aux préjugés et favoriser les rapprochements interculturels.

À cet égard, **la bonification substantielle du soutien financier à la mission des organismes communautaires** nous apparaît comme une condition *sine qua non* pour relever les importants défis rencontrés en immigration. Ces groupes font de grandes différences, tant à court qu'à long terme. De plus, la majorité travaille en concertation avec les ressources des autres secteurs (éducation, jeunes, femmes, etc.) ainsi qu'avec les autorités locales et les divers milieux professionnels.

Enfin, dans un contexte de forte immigration économique, améliorer **l'accès à la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)** devrait figurer haut dans l'échelle des priorités, car il s'agit d'un obstacle majeur à l'intégration, documenté depuis des décennies²⁸.

²⁷ Par exemple, par des mesures de sensibilisation des employeurs, de soutien accru en santé et sécurité du travail, d'implantation de programmes d'accès à l'égalité, de prévention du harcèlement et de création de comités paritaires d'accueil et d'intégration.

²⁸ BLAIN, Marie-Jeanne, et autres (2018). *Portrait de l'intégration en emploi de personnes immigrantes au Québec : expériences et points de vue croisés sur les obstacles systémiques, les éléments facilitants et les ressources*, [Livre numérique], Montréal, Institut national de la recherche scientifique (INRS). [numérique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3582927].

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante au gouvernement :

Recommandation 11

- Qu'il bonifie substantiellement le soutien à la mission des organismes communautaires œuvrant en appui aux personnes immigrantes;
- Qu'il prenne des mesures concrètes pour améliorer l'accès à la RAC, en s'appuyant sur les recommandations formulées dans les études sur le sujet.

Conclusion

Il sera important de veiller à l'**acceptabilité sociale des mesures mises en place**, en expliquant de façon claire à la population qu'il ne s'agit pas, dans plusieurs cas, d'accueillir de nouvelles personnes au Québec, mais plutôt de stabiliser le statut de celles déjà ici et d'éviter de futurs coûts sociaux et financiers importants. Le gouvernement peut compter sur les milieux syndicaux de la CSQ pour contribuer la sensibilisation et au dialogue sur le sujet de l'immigration d'une façon plus mesurée et saine.

Finalement, nous souhaitons souligner le fait que bon nombre de personnes désirant s'établir dans la province fuient des conflits armés, des perturbations ou de la pauvreté, trouvant leurs sources dans une économie et une géopolitique mondiales organisées pour soutenir nos intérêts et nos modes de vie. Les enjeux liés à l'immigration devraient aussi servir de point de départ à une réflexion collective sur ce que devrait être l'action internationale du Québec devant l'augmentation rapide, ailleurs dans le monde, du nombre de personnes forcées de quitter leur foyer.

Liste des recommandations

Recommandation 1

Que le gouvernement et l'ensemble des personnes élues à l'Assemblée nationale adoptent une posture transpartisane et responsable au sujet de l'immigration, et tâchent d'éviter les discours et les déclarations contribuant à la désinformation et à l'intolérance à l'égard des personnes immigrantes.

Recommandation 2

Que le gouvernement inclue la pleine reconnaissance des droits des personnes immigrantes, dans sa vision globale de l'immigration et dans ses orientations.

Recommandation 3

- Qu'il lève le moratoire pour le **volet Études** pour toutes personnes arrivées en 2024 ou avant, afin d'offrir une voie d'accès à la résidence permanente aux diplômées et diplômés d'un établissement francophone et qui atteignent un niveau 7 ou plus à l'oral sur l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes;
- Qu'il lève le moratoire pour le **volet Travail** pour les TET travaillant à temps plein depuis trois ans, quel que soit leur programme d'entrée, et qu'il revoie les critères de ce volet de façon à permettre son accès, sans égard au niveau de la qualification professionnelle, en y incluant les professions des catégories C et D;
- Qu'il prévoit un mécanisme pour les TET n'ayant pas la possibilité de maîtriser le niveau requis de français dans les temps impartis (emplois plus lourds et exigeants, isolement géographique, etc.);
- Qu'il complète les deux volets par des mesures incitatives pour **favoriser l'installation permanente en région et l'emploi dans les secteurs en forte pénurie**.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Québec conduise une réforme complète du PTET et des programmes sectoriels du même type, en étroite collaboration avec tous les milieux concernés, incluant l'abolition du permis lié à un seul employeur.

Recommandation 5

Qu'il donne au Comité mixte chargé de réguler l'application de l'Accord Canada-Québec, le mandat de négocier les démarches nécessaires pour assurer le consentement du Québec aux permis de travail délivrés dans le cadre du PMI, comme l'exigeance d'un certificat d'acceptation du Québec (CAQ-travail).

Recommandation 6

- Qu'il augmente ses cibles d'admissions à l'immigration humanitaire et au regroupement familial;
- Qu'il mette en place des mesures pour soutenir la francisation, la qualification et l'insertion en emploi des personnes reçues à l'immigration humanitaire et au regroupement familial;
- Qu'il garantisse aux personnes demandeuses d'asile et aux personnes protégées l'accès aux services publics, comme ceux de la santé et d'éducation à la petite enfance.

Recommandation 7

- Que le gouvernement du Québec prenne les mesures pour mobiliser les ressources nécessaires à l'effort de francisation;
- Que le MIFI reconnaisse et accepte les tests de français reconnus par le MEQ.

Recommandation 8

- Qu'il prenne en compte les réalités et les enjeux vécus par les femmes immigrantes et qu'il élabore des mesures en conséquence, en collaboration avec les acteurs et les organismes qui interviennent auprès d'elles;
- Qu'il assure aux femmes immigrantes, particulièrement celles à statut temporaire ou précaire, un accès égal à des soins de santé et à des services sociaux, notamment les soins de santé sexuelle et reproductive.

Recommandation 9

Qu'il facilite la mise en place rapide d'un programme de régularisation inclusif, en collaboration avec les acteurs du milieu, pour les personnes sans statut.

Recommandation 10

- Qu'il intervienne auprès des partenaires du marché du travail afin que les employeurs puissent mieux prendre en compte les enjeux et les réalités des travailleuses et travailleurs immigrants²⁹;
- Qu'il prenne des mesures pour améliorer la défense des droits au travail et l'accessibilité à la justice pour les travailleuses et travailleurs immigrants (temporaires ou non), par des actions visant à leur assurer une couverture par les différentes lois du travail (incluant la réglementation des agences de placement);

²⁹ Par exemple, par des mesures de sensibilisation des employeurs, de soutien accru en santé et sécurité du travail, d'implantation de programmes d'accès à l'égalité, de prévention du harcèlement et de création de comités paritaires d'accueil et d'intégration.

- Qu'il augmente le financement de la CNESST en vue qu'elle puisse augmenter l'offre de formation et de services adaptés en cas de réclamations ou de plaintes et mener davantage d'inspections non annoncées dans les milieux employant des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires et du personnel d'agences de placement.

Recommandation 11

- Qu'il bonifie substantiellement le soutien à la mission des organismes communautaires œuvrant en appui aux personnes immigrantes;
- Qu'il prenne des mesures concrètes pour améliorer l'accès à la RAC, en s'appuyant sur les recommandations formulées dans les études sur le sujet.

